

# **RÈGLEMENT DU JEU « 3 minutes de courses » Jeu sans obligation d'achat**

## **Article 1 :**

La SARL IMPACT au capital de 152 449.01 euros, n° de SIRET 343 138 780 dont le siège social est au 8 rue Joseph Lambriquet, 97410 Saint-Pierre organise, au nom et pour le compte des huit magasins INTERMARK visés l'annexe 1 du présent règlement, **un jeu gratuit sans aucune obligation d'achat** intitulé : « **3 minutes de courses** ».

Ce jeu se déroulera dans les 8 magasins INTERMARK participant à l'opération du 25/09/2023 à partir de 12 heures 30 au 08/10/2023 inclus jusqu'à 19 heures. (Annexe 1)

## **Article 2 :**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure à l'exception du personnel des sociétés organisatrices en ce compris celui des magasins participants à l'opération.

## **Article 3 :**

Pour participer à ce jeu, il faut compléter un bulletin prévu à cet effet en indiquant ses noms, prénoms, mail, âge, adresse et ville ainsi que son numéro de téléphone et le déposer dans l'urne prévue à cet effet qui se trouve à l'accueil du magasin INTERMARK.

Les bulletins de participation sont disponibles aux caisses et à l'accueil de chaque magasin. Il sera remis un bulletin par personne.

Tout bulletin incomplet, illisible ou raturé ne sera pas pris en compte lors du tirage.

## **Article 4 :**

Dès la clôture du jeu, à la fin de la semaine 1 et à la fin de la semaine 2, le directeur du magasin procédera au scellement de l'urne de manière à empêcher l'introduction de bulletins de participation postérieurement à l'échéance fixée.

Il sera ensuite procédé au tirage au sort selon les modalités suivantes :

- a) Le premier tirage aura lieu le dimanche 01 octobre à la fermeture du magasin en présence simultanée de trois personnes au moins :
  - Le directeur du magasin
  - Un membre du personnel
  - Un client du magasin
- b) Les bulletins dans l'urne devront être préalablement retournés.
- c) Une personne sera désignée pour retirer à l'aveugle les bulletins.

Un procès-verbal sera établi d'après le modèle en annexe 2 en double exemplaire dont un sera conservé par le magasin avec le bulletin gagnant et un sera transmis à la société IMPACT.

d) Sera bulletin gagnant :

- Le bulletin dûment complété des noms, prénoms, date de naissance, âge, adresse, ville et numéro de téléphone,
- La personne dont le nom figure sur le bulletin doit être majeure,
- La personne dont le nom figure sur le bulletin ne doit pas être membre du personnel des sociétés organisatrices en ce compris celui des magasins participants à l'opération.

Le gagnant sera contacté et invité à venir au magasin pour les 3 minutes continues de courses.

Ces 3 minutes continues de courses consisteront pour le gagnant à collecter les articles de son choix en respectant la limite de temps et la condition d'une unité par référence dans tout le magasin (hors tabac et hors alcool) à partir d'un panier ou caddie vide positionné à l'entrée du magasin. Les 3 minutes continues de courses seront mesurées par le directeur du magasin au moyen d'un smartphone. Il accompagnera le gagnant durant ces trois minutes.

Tous les articles que le gagnant aura collectés lui seront offerts. Aucun article ne pourra aucunement être convertie en contre-valeur numéraire (Chèque, espèces, ...) ni en rendu de monnaie, ni faire l'objet d'un échange avec un autre produit.

Le deuxième tirage aura lieu le dimanche 08 octobre sous les mêmes conditions que le premier tirage.

#### **Article 5 :**

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et des résultats. Tous cas non prévus par le présent règlement, toutes contestations relatives à son application ou à son interprétation seront tranchées souverainement et en dernier ressort par la société organisatrice.

#### **Article 6 :**

En cas de force majeure, la SARL IMPACT se réserve le droit d'arrêter, de proroger ou de modifier à tout moment ce jeu, sans qu'aucun dédommagement puisse lui être réclamé.

#### **Article 7 :**

Conformément à la loi « Informatique & Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, les informations recueillies (noms, prénoms, mail et téléphone) pour participer au jeu font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable de traitement est la société IMPACT (dont le siège social se situe 8 rue Joseph Lambriquet SIREN sous le n°343 138 780).

Les données sont collectées aux fins d'organisation du jeu, de l'envoi des dotations, de l'établissement de statistiques sur la base de l'intérêt légitime de la société IMPACT, de prospection commerciale sur la base de consentements préalables qu'il est possible de retirer à tout moment.

Les données des participants sont destinées, dans la limite de leurs attributions, à la société IMPACT.

Dans l'hypothèse où les participants ont consenti à recevoir de la prospection commerciale, les données sont transmises, outre la société IMPACT, à notre prestataire Design System via la plateforme Hosting Google Cloud Zone europ-west1-b en Belgique (ce pays situé dans la zone euros, est également soumis au Règlement UE 2016/679 afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles).

Les données à caractère personnel des participants ne sont pas conservées après la fin du jeu excepté les données du gagnant conservées pendant un (1) mois après acheminement des lots.

Dans le cas où les participants ont consenti préalablement à recevoir de la prospection commerciale, les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la collecte ou du dernier contact avec la personne.

Le participant peut demander à tout moment l'accès aux données à caractère personnel le concernant, de les modifier, de les rectifier, de les effacer et la limitation du traitement de ses données dans les conditions prévues par la Réglementation. Il dispose également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et du droit de définir les directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soient exercés ses droits, après son décès.

Enfin, il dispose du droit à portabilité des données personnelles qu'il nous a fournies et traitées sur la base de votre consentement ou de l'exécution d'un contrat. Il dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : pour en savoir plus, il peut consulter ses droits sur le site de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

À tout moment il peut exercer l'ensemble de ses droits auprès de notre service ou par courrier postal accompagné d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse suivante : 8 rue Joseph Lambriquet, 97410 SAINT PIERRE."

#### **Article 8 :**

Le présent règlement est disponible sur demande écrite à l'adresse citée ci-dessus dans l'article 9.

Le timbre de demande de règlement sera remboursé au tarif lent en vigueur (base 20g) pendant la période du jeu sur simple demande écrite jointe, dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse.

#### **Article 9 :**

Le présent règlement est disponible sous format numérique sur le site internet suivant : <https://intermark.re/>

Fait à Saint-Pierre le .....

**Annexe 1 – Liste des magasins participants à l'opération « 3 minutes de courses ».**

INTERMARK SAINT DENIS  
Boulevard de la Providence  
97 400 SAINT DENIS  
Tel : 0262 30 66 30  
Fax : 0262 30 37 18

INTERMARK SAINT JOSEPH  
Rue Général Lambert  
97 480 SAINT JOSEPH  
Tel. : 0262 56 11 56  
Fax : 0262 56 50 81

INTERMARK SAINT GILLES  
10, Rue Armagnac  
97 434 SAINT GILLES LES BAINS  
Tel. : 0262 33 11 33  
Fax : 0262 33 11 30

INTERMARK LE TAMPON 13<sup>ème</sup> km  
RN3 PK 13 (130, rue Georges Pompidou)  
97430 LE TAMPON  
Tel. : 0262 22 05 17  
Fax : 0262 70 02 65

INTERMARK PLAINES DES CAFRES  
RN3 PK 23  
97 418 PLAINE DES CAFRES  
Tel. : 0262 27 50 24  
Fax : 0262 27 55 60

INTERMARK TAMPON 10<sup>ème</sup> Km  
RN3 PK 10  
97 430 LE TAMPON  
Tel. : 0262 27 06 47  
Fax : 0262 57 50 72

INTERMARK JARDIN D'UGO  
30 Rue de la Cayenne  
97 410 SAINT-PIERRE  
Tel : 0262 85 01 00

INTERMARK 400  
5 Rue de Cardamone  
97 410 SAINT-PIERRE  
Tel : 0262 27 93 93

Annexe 2

## PROCÈS VERBAL DE TIRAGE

(A établir en 2 exemplaires)

Date : ...../...../2023

Heure : ..... h .....

Magasin :

Intermark Saint Denis

Intermark Ugo

Intermark 400

Intermark 23<sup>e</sup>

Intermark Saint Joseph

Intermark 13<sup>e</sup>

Intermark Saint Gilles

Intermark 10<sup>e</sup>

### JEU

INTITULE DU JEU	3 minutes de courses
LOT ATTRIBUE	

### TIRAGE

Participants			
	Le Directeur	Le membre du personnel	Le client du magasin
NOM			
Prénom			
Téléphone			
Adresse			

## GAGNANT

Bulletin numéro 1	
NOM	
Prénom	
Âge	
Téléphone	
Adresse	

## SIGNATURES

Directeur	Membre du personnel	Client